



DELIBERATION
N°2017- 47 du 27 juin 2017

**OBJET - REGIE AUTONOME HYDROGRAPHIQUE
DE LA HAUTE DURANCE : désignation d'un
représentant**

Rapporteur : M. le Président

L'an deux mille dix-sept, le 27 juin à 18 h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont réunis en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 juin 2017, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers

En exercice : 37

Présents : 28 de la délibération n°2017-41 à 2017-56
29 de la délibération n°2017-57 à 2017-64
28 de la délibération n°2017-65 à 2017-67

Pouvoirs : 6 de la délibération n°2017-41 à 2017-56
5 de la délibération n°2017-57 à 2017-67

Secrétaire de séance : M. Olivier FONS.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2017-64), Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2017-57), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI
M. Jean-Marius BARNEOUD à Mme Catherine VALDENNAIRE
Mme Marie MARCHELLO à Mme Renée PETELET (de la délibération n°2017-41 à 2017-56)
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
Mme Catherine GUJGLI à Mme Francine DAERDEN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM

Etaient absents : M. Guy HERMITTE
Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC
M. François BOULANGER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

Vu la délibération du comité syndical du SMADESEP n°2015-53 du 8 décembre 2015 sur la création d'une régie autonome hydrographique de la Haute Durance Serre Ponçon ;

Vu l'article 3 du chapitre 1 du II de l'annexe de la Régie du Bassin Hydrographique de la Haute Durance Serre-Ponçon ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2016-94 du 27 septembre 2016 portant adhésion de la communauté de communes à la régie autonome hydrographique de la Haute Durance Serre Ponçon ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2016-95 du 27 septembre 2016 désignant sept membres titulaires représentant la communauté de commune du Briançonnais au conseil d'exploitation de la régie autonome hydrographique de la Haute Durance Serre Ponçon ;

Vu l'avis favorable du bureau du 19 juin 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant au sein dudit conseil d'exploitation suite au décès de M. FARDELLA;

Considérant que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ;

Considérant que conformément à l'article L2121-21 précité, le conseil peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ;

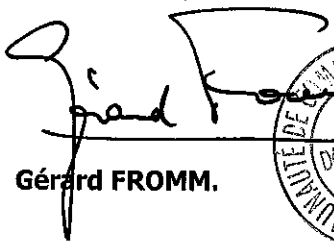
Considérant qu'au vu de ces éléments, le conseil communautaire décide de voter au scrutin public par accord unanime de l'assemblée.

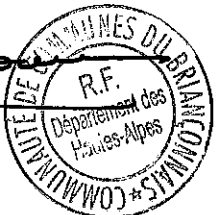
Le conseil communautaire à l'unanimité (l'ensemble des membres présents cités ci-dessus a voté « pour ») :

- **Désigne** M. Gérard FROMM en qualité de représentant de la communauté de communes au sein du conseil d'exploitation de la régie autonome hydrographique de la Haute Durance Serre Ponçon ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,


Gérard FROMM.



Date affichage : **06 JUL. 2017**